



APPEL A REFERENCEMENT DE FORMATIONS

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CHARGES

Date de publication : **01/04/2021**

Date limite de dépôt des candidatures : **30/04/2021**

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
2.	CRITERE D'ELIGIBILITE DES BENEFICIAIRES	4
2.1.	ÉLIGIBILITE TEMPORELLE	4
2.2.	ÉLIGIBILITE GEOGRAPHIQUE	4
2.3.	ÉLIGIBILITE FINANCIERE	4
3.	THEMATIQUES DE FORMATIONS	4
4.	MODALITES DE PARTENARIAT	5
4.1.	ENGAGEMENT DU POLE DE FORMATION	5
4.2.	ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION	5
5.	MODALITE DE LA CONSULTATION	6
5.1.	MODALITE DE DEPOT DES OFFRES	6
5.2.	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	6
5.3.	REFERENT POUR LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
5.4.	FORMAT DE LA REPONSE ATTENDUE	6
5.5.	CRITERES DE SELECTION DES FORMATIONS	7

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Pôle de formation continue Occitanie, créé en mai 2019, fait de la communication de la formation auprès des architectes une de ses priorités. Le renforcement des compétences tout au long de la vie constitue une obligation légale, mais surtout sa promotion représente un enjeu majeur en proposant aux architectes et aux acteurs du cadre de vie, des thèmes de formation et des sujets d'actions en lien avec les besoins présents et à venir.

Il s'agit en effet d'offrir aux professionnels des formations intéressant leurs secteurs d'activités en s'appuyant sur un réseau d'organismes de formation aptes à répondre à leurs attentes aussi bien dans leurs contenus que sur les conditions d'accès (coût, proximité, adaptabilité...).

Ces formations doivent permettre de renforcer l'offre de formation déjà existante et de développer la pluridisciplinarité autour de l'acte de bâtir et d'aménager. Avec et auprès d'autres acteurs, les architectes pourront ainsi renforcer leurs compétences pour répondre aux obligations réglementaires, ainsi qu'aux nombreux défis environnementaux et sociétaux auxquels ils doivent répondre dans l'exercice quotidien de leur métier.

C'est dans ce contexte que les partenaires du Pôle Formation Occitanie sont à l'initiative d'un appel à candidature auprès des organismes de formation de la région pour :

- Augmenter la connaissance de l'offre globale auprès des architectes afin d'atteindre 100 % de professionnels formés remplissant ainsi leur obligation de formation d'ici 2 ans (cf. annexe ci-jointe) ;
- Renforcer la communication sur la diversité et la qualité des formations en présentiel ou à distance.

Véritable défi pour les partenaires du Pôle, une communication la plus large de formations dispensées par les organismes du territoire est un objectif majeur qui fait l'objet du présent appel à candidature.

2. CRITERE D'ELIGIBILITE DES FORMATIONS

Les critères pour être référencés par le Pôle et les formations communiquées auprès des 3 000 architectes d'Occitanie sont les suivants :

2.1. Éligibilité temporelle

- La durée de l'appel à candidature est portée à **1 mois**
- Les formations retenues pour le référencement sont valables entre le **1^{er} juin 2021** et le **31 décembre 2021**.

2.2. Éligibilité géographique

Les formations sont éligibles lorsqu'elles sont situées sur le territoire de la Région Occitanie.

2.3. Éligibilité financière

Afin de promouvoir les formations dont le coût est couvert en tout ou partie par les remboursements des OPCO, les formations sont éligibles si le coût journalier par stagiaire est plafonné à 400€.

Seuls les coûts liés à la formation, répercutés nets stagiaires, sont communiqués.

3. THEMATIQUES DE FORMATIONS

Les grandes thématiques des formations qui seront référencées sont les suivantes :

- Développement durable – Construire durable – Transitions environnementale et énergétique
- Rénovation-réhabilitation
- Programmation
- Actualité réglementaire
- Management d'agence
- Accessibilité pour tous – Égalité

Voir Annexe « Thèmes peu développés en Occitanie » jointe

4. MODALITES DE REFERENCEMENT

Il est précisé que le présent appel à référencement concerne les formations elles-mêmes.

Par conséquent, l'organisme de formation est sélectionné de façon indirecte sur une ou plusieurs offres de formation, sur un territoire défini.

Il est ainsi possible que plusieurs organismes soient désignés partenaires du dispositif pour une même offre de formation et sur un même territoire.

4.1. Engagement du Pôle de Formation

Le pôle diffusera les formations via une newsletter mensuelle transmise à l'ensemble des architectes inscrits.

L'ensemble des formations sera accessible sur le site :

<https://www.architectes.org/occitanie>

4.2. Engagements de l'Organisme de Formation

Territorialité

En cas de formations dispensées en présentiel, l'organisme de formation mettra en œuvre les moyens nécessaires à leur tenue dans différents départements de la région Occitanie.

Participation et réflexion

Dans le cadre d'une réflexion prospective d'élaboration et de co-construction de l'offre de formation référencée par le Pôle de Formation Occitanie, l'organisme de formation s'engage à participer à des réunions d'échange en réseau avec les acteurs concernés (Pôle Formation, organismes dont les formations sont référencées). Il est envisagé la tenue de 2 réunions par an.

Evaluation des formations

Le prestataire proposera des grilles d'évaluation formalisées ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Pour toute formation, il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage.

Un bilan global des statistiques des résultats (nombre de stagiaires, taux de réussite si certification, nombre de jours de formation suivis, lieux et modes de formation,...) sera transmis au pôle en fin d'année.

Responsabilité pédagogique

L'organisme de formation s'engage à maîtriser lui-même le contenu pédagogique des formations présentées au référencement.

POLE FORMATION OCCITANIE - Dispositif animé par DRAC Occitanie - CROA Occitanie – ENSA Montpellier – ENSA Toulouse - Les CAUE d'Occitanie

5. MODALITES DE LA CONSULTATION

5.1. Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à pole-formation-occitanie@architectes.org

5.2. Date limite de réception des offres :

30/04/2021

5.3. Référent pour les renseignements complémentaires :

Laurent LERICHE - pole-formation-occitanie@architectes.org

5.4. Format de la réponse attendue :

Les éléments à transmettre dans la réponse sont les suivants :

Présentation organisme

- Présentation de l'organisme de référence
- Référencement DATADOCK
- Numéro d'agrément (Direccte)

Formation(s) proposée(s)

- Moyens pédagogiques mis en œuvre,
- Programme de formation,
- Durée prévisionnelle de la formation,
- Les seuils minimum et maximum de stagiaires par groupe,
- Lieux de formation,
- Une proposition de tarification unitaire (par jour stagiaire),
- Présentation générale du prestataire,
- CV synthétique (format A4 maxi) des formateurs mobilisés sur cette action de formation.

Pour chaque formation présentée en vue de référencement, il est demandé de remplir le formulaire (GoogleForm) suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeibn_c3pgjxPVslneu1fla5f_Eow_TJQlKU6bg8u019-s6Q/viewform

5.5. Critères de sélection des formations

Les dossiers des organismes de formation seront examinés en fonction des critères ci-dessous :

- Impacts socio-économiques de l'action pour la profession (coût de la formation, durée de la formation) ;
- Certification qualité et référencement dans datadock ;
- Couverture territoriale de l'organisme de formation (nombre de départements couverts par la formation) ;
- Thématiques proposées en concordance avec les besoins de la profession
- Formations proposées en complémentarité des formations dispensées par les membres du Pôle Formation Occitanie (cf. annexe XX)

Les points principaux observés seront les suivants :

- Dossier complet
- Compréhension de la demande
- Qualité des méthodes pédagogiques
- Proximité géographique de la réponse de formation
- Expertise de l'organisme
- Compétences des intervenants
- Connaissance de la branche (secteurs, activités, métiers...)

ANNEXES : Thèmes peu développés en Occitanie
 Formulaire Google Form